



La chasse, une préoccupation quotidienne pour la subsistance de nombreux habitants du sud de la Guyane.

© Aurélien Brusini - PAG

CULTURE

Une place pour la gestion traditionnelle

Comment concilier les usages traditionnels avec les objectifs de gestion d'une aire protégée ? Témoignage d'une démarche en contexte multi-culturel entre les habitants et le Parc amazonien de Guyane.

Des divergences évidentes s'expriment entre les réalités écologiques, sociétales et culturelles de la Guyane, territoire amazonien, et les contraintes des cadres de gestion nationaux et européens. C'est à travers ce contexte multi-culturel particulier, dans lequel s'inscrit le Parc amazonien de Guyane, et au regard des nombreux retours d'expérience déjà publiés sur le sujet, qu'un éclairage supplémentaire est ici apporté sur la conciliation entre conservation et usages de la nature. Comment appliquer une réglementation pour des espèces intégralement protégées, tels les grands aras, et répondre aux enjeux de leur conservation, tout en garantissant le maintien des savoir-faire liés à la plumasserie pour les parures utilisées dans les cérémonies culturelles amérindiennes comme le maraké ? De même, comment appréhender le statut de protection concernant les populations du Singe atèle alors que celui-ci est un

gibier entrant nécessairement dans les cérémonies culturelles de levée de deuil, puubaka, au sein de la communauté bushinguée¹ ?

Si on croise les regards cependant, la convergence d'objectifs entre le gestionnaire (préserver la biodiversité) et les communautés locales (pérenniser les ressources naturelles pour maintenir des pratiques) s'impose d'elle-même. Ainsi la conservation des grands mammifères vient garantir la disponibilité du gibier et la durabilité de la chasse qui demeure une nécessité aussi bien pour la subsistance de nombreux habitants que pour son rôle socio-culturel.

Dans cette recherche de conciliation, il ne s'agit pas d'amener l'un à l'autre, d'accepter et de se plier au cadre de l'autre, mais bien d'adapter le cadre commun qui permettra à chacun de s'y retrouver dans un objectif partagé. Ce n'est certainement pas la protection à tout prix qui doit guider l'action sur ce territoire mais

bien le souci de veiller conjointement au bon état des ressources et aux équilibres écologiques.

Des modes de gestion traditionnelle existent et se transmettent dans l'oralité. Pour autant, les pratiques et la gouvernance adaptées aux modes de vie sont aujourd'hui questionnées par les mutations sociétales (croissance démographique, évolution des comportements alimentaires, modification des modes de prélèvement et de conservation des gibiers, monétarisation et commercialisation, place des règles coutumières et de la cosmologie chez les jeunes générations, pressions extérieures) et amènent à la définition de nouvelles mesures.

Un point stratégique réside dans la reconnaissance des liens nature-culture qui trouve une traduction juridique à travers la création du parc national. La loi de 2006 sur les parcs nationaux comporte des dispositions spécifiques au Parc amazonien de



« Désormais, nous voulons que toutes les mesures qui touchent à nos modes de vie et à notre environnement intègrent une collaboration systématique, avec nous, autorités coutumières, pour prendre les décisions qui nous concernent (...) Dans le cas particulier de la chasse, nous proposons de constituer un groupe de travail avec le Parc amazonien qui pourrait pleinement jouer le rôle de médiateur entre nous et l'État (...) pour élaborer une réglementation qui prendra réellement en considération nos modes de vie, nos règles coutumières et nos savoirs ».

Lettre du 8/07/2011 des autorités coutumières amérindiennes et aluku des bassins du Lawa et de la Litani, adressée au préfet de la région Guyane.

Guyane qui se sont traduites dans la réglementation du décret de création, puis à travers la charte du territoire du parc. Celles-ci reconnaissent des droits aux communautés d'habitants en cœur de parc et prennent en compte le respect des modes de vie traditionnels. Elles ne sont venues ni interdire ni même réglementer la chasse. En permettant le maintien en cœur de parc des usages traditionnels, il s'agit d'une véritable reconnaissance des droits et besoins culturels et de subsistance des communautés locales.

Cette reconnaissance ouvre la voie à la co-construction de mesures de gestion adaptées aux nouveaux contextes et modes de vie. Elle confère aux équipes du parc national le rôle de médiateurs privilégiés pour rechercher des pistes d'adaptation des politiques publiques et cadres réglementaires qui ne dépendent pas directement du parc, mais qui l'impliquent nécessairement dans leur mise en œuvre (cas des espèces protégées notamment). Pour cela, la place faite aux communautés dans les instances de gouvernance de l'établissement public est fondamentale.

Un autre élément clé est la mise en place de programmes participatifs sur la gestion des ressources naturelles, concertés dès la définition des modalités de travail entre les communautés, le gestionnaire et ses partenaires (détail du retour d'expérience sur espaces-naturels.info). Il s'agit bien de partager les enjeux, objectifs et contraintes de chacun, usagers de la biodiversité.

Les principes et objectifs exprimés par les communautés doivent ensuite se retranscrire en propositions de mesures et d'organisation de gestion adaptée permettant également de satisfaire les impératifs du gestionnaire. Des pratiques de gestion traditionnelle doivent pouvoir y trouver une transposition.

Ces principes doivent favoriser et aboutir à l'appropriation, puis à la mise en œuvre et au pilotage par les communautés des mesures de gestion co-construites. Ceci dans un partage de gouvernance qui réaffirme la communauté en tant que gestionnaire de ses propres ressources, avec les acteurs de la conservation et avec l'appui du gestionnaire de l'espace protégé et de ses partenaires scientifiques et techniques pour évaluer et suivre tout particulièrement des indicateurs de l'état de la ressource.

Cela confère aux équipes du parc national le rôle de médiateurs privilégiés.

Il est fondamental que le cadre et ses dispositions pour une gestion partagée de la nature et de ses usages traditionnels en contexte amazonien, puissent être évolutifs et adaptables à des spécificités locales (par bassins de vie). La mise en place de dispositifs expérimentaux permettra de consolider l'adaptation, de convaincre sur le moyen terme pour transférer et développer des solutions à d'autres territoires, convaincre sur le moyen terme pour généraliser ainsi un dispositif à

travers des déclinaisons adaptées à chaque bassin de vie. N'hésitons pas à avancer des premières solutions concrètes, simples, circonscrites sur le sujet et dans des territoires pilotes. Ce seront des premières briques qui consolideront la confiance entre acteurs, gestionnaire et populations locales, et permettront une visibilité et une compréhension permanente des objectifs et des résultats afin de poursuivre sur des sujets plus complexes à mettre en œuvre.

Tout cela révèle des enjeux législatifs et réglementaires évidents afin que le cadre puisse laisser place à des solutions innovantes. Il faut également veiller à ce que l'adaptation recherchée ne génère pas des inégalités intercommunautaires mais que sa justesse plaide pour les différenciations portées.

Ces spécificités fortes avancées pour le Parc amazonien de Guyane, pouvant en outre trouver une résonance dans le réseau des aires protégées, en font un cas d'école d'autant plus riche d'enseignements. Savoir vivre ensemble sur un même territoire, c'est pour les missions d'un parc national habité, en premier lieu, apprendre à travailler ensemble avec les populations et les acteurs locaux. • **Bertrand Goguillon**, Parc amazonien de Guyane, en-bgoguillon@guyane-parcnational.fr

(1) Il s'agit de communautés issues des esclaves d'origine africaine qui ont fui les plantations du Suriname durant la période esclavagiste (XVII^e au XIX^e siècles) et sont restées vivre en forêt.

À LIRE AUSSI SUR ESPACES-NATURELS.INFO



L'importance de l'usage de plumes d'espèces protégées dans l'expression du patrimoine culturel amérindien se heurte en Guyane au cadre réglementaire

© Christian Michel - PAG